Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601766-20251211-DC2025121006-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 4 décembre s'est réuni en séance publique à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20251210/06 :
Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Audrey MINAMBRES, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Jean-Yves COZIC, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Laurent HARNOIS.
Absents représentés : Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Philippe GOURAUD,
Absents excusés : Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Anthony CARO, Loïc HAREL, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 14- Pouvoirs : 1 - Votants : 15
Secrétaire de séance : François POMMOIS
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 14 conseillers municipaux présents

---

Il est proposé de créer au maximum 2 emplois non permanents dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, sur la base d'un temps complet, pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris, conformément à l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique.
Ces emplois non permanents relèvent du grade d'adjoint technique pour exercer des missions d'agent polyvalent au sein des services techniques.
La rémunération de l'agent est calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. le Maire à recruter des agents contractuels pour face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une période de 12 mois ;**
- **CREE au maximum deux emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au sein des services techniques.**

La rémunération des agents est calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget.

PLUNERET, le 11 décembre 2025
Le Maire,
Franck VALLEIN